



GROUPEMENT DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DE MAURIENNE

Artisans, Commerçants, Professions Libérales

REGLEMENT DU GRAND JEU DES VITRINES

Grand jeu des vitrines pour cette nouvelle rentrée du 05 septembre 2022 au 23 septembre 2022 inclus

Article 1 : Présentation de l'association organisatrice

L'association le groupement des Acteurs Economiques de Maurienne dont le siège est situé à l'ancien Evêché, place de la Cathédrale à Saint Jean de Maurienne organise un jeu concours dans le cadre de la rentrée de Septembre 2022.

Article 2 : Présentation du Jeu Concours, désignation des gagnants et désignation des lots

Retrouvez les mugs GAEM pour tenter de gagner des chèques cadeaux GAEM à dépenser chez vos commerçants participants.

6 MUGS GAEM avec le visuel des chèques cadeaux ainsi que le logo GAEM ont été dissimulées dans les vitrines de vos commerçants participants du GAEM.

La liste des commerçants est à consulter sur ce site : www.le-gaem.com

Ouvrez l'œil et tentez de trouver les 4 de ces 6 mugs pour participer au tirage !!

Les bulletins de participation sont disponibles sur notre site ou au magasin : DELICATESSEN (épicerie fine) situé 12 rue de la République à Saint Jean de Maurienne.

Les bulletins sont à déposer chez DELICATESSEN jusqu'au 23 septembre 2022 inclus.

Le tirage au sort aura lieu le mercredi 28 septembre 2022 à 19 h30 à la salle Jean-Louis Barrault 73300 Saint Jean de Maurienne :

1000 € à gagner en chèques cadeaux : 3 gagnants d'une valeur de 100 € en chèques cadeaux, 4 gagnants d'une valeur de 50 € en chèques cadeaux, 25 gagnants à 20 € en chèques cadeaux.

Article 3 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique et majeure.

Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du jeu.

Tout formulaire incomplet ne sera pas pris en compte par l'association organisatrice, sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée. Ainsi, l'association organisatrice se réserve le droit sans

GAEM

Ancien Evêché – Place de la Cathédrale 73300 Saint-Jean de Maurienne

Tél. 04 79 64 34 93 - Email : gaem2@wanadoo.fr

réserve de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir supprimer du jeu, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

Les 1000 € en chèques cadeaux sont offerts par l'association le GAEM. La contrepartie en chèque ou en numéraire des chèques cadeaux ne peut être proposée.

Une seule dotation pour une même personne physique. Les gagnants seront informés de leur victoire par la secrétaire commerciale de l'association le GAEM le 29 et 30 septembre 2022.

Article 4 : Acceptation

Le participant du jeu reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer

Article 5 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable toute la durée du jeu sur le site :

www.le-gaem.com

GAEM

Ancien Evêché – Place de la Cathédrale 73300 Saint-Jean de Maurienne

Tél. 04 79 64 34 93 - Email : gaem2@wanadoo.fr